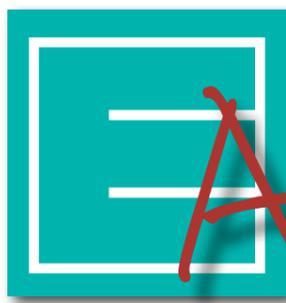
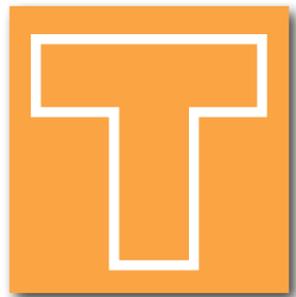


LIAISONS



EQUIPEMENT

TRANSPORTS

AUX SECTIONS SYNDICALES

Actualités



n° 753

du 24 septembre 2012

le bi-mensuel de la FGTE-CFDT

federation@fgte-cfdt.org

Edito

Une FGTE-CFDT en ordre de marche

L'actualité économique, sociale et environnementale de ces derniers jours, projette à nouveau le secteur des transports sous les regards attentifs d'interlocuteurs de divers horizons. Ceci est notamment le fait de deux facteurs :

- Les français utilisent chaque jour les services de transports et ne manquent pas de donner leur avis sur leur gestion et leur fonctionnement.

- Les grandes entreprises nationales SNCF, RATP et AIR France restent aux yeux des français le symbole du service public de transports à la Française, auquel ils sont attachés. Or ces entreprises, traditionnellement protectrices de leurs salariés, remettent en cause depuis quelques années leurs droits sociaux, au nom de la concurrence.

La crise économique s'est installée et n'épargne personne. Le secteur des transports et ses salariés vivent des temps difficiles, où se côtoient l'obligation d'inventer les transports du futur, capables d'accueillir des flux de voyageurs en constante progression, et la gestion au quotidien de plans sociaux d'une dureté insoutenable, pour chacun d'entre-nous ! Les suppressions d'emplois chez LOHR, entreprise spécialisée dans l'industrie ferroviaire est un exemple de contradiction entre la volonté politique de développement durable, vitale, et la dure réalité économique actuelle.

La FGTE-CFDT avec l'ensemble de ses structures doit continuer à se mobiliser, en permanence, pour que chaque salarié se retrouve au sein des valeurs qu'elle porte.

C'est dans cet esprit que le plan de travail de la mandature, traduction de la mise en œuvre de la résolution adoptée au congrès de Toulouse, a été construit par l'équipe animatrice de la fédération. Il a été présenté au bureau fédéral des 12 et 13 septembre dernier qui lui a réservé d'emblée un accueil favorable.

Ambitieux, ce plan de travail doit permettre à chacun d'entre-nous de porter les revendications de la FGTE-CFDT auprès des salariés, des militants et des adhérents, ainsi qu'auprès du gouvernement et des institutions.

Le plan fait aussi une large place au renouvellement générationnel. Celui-ci se fait progressivement, selon un processus d'évolution qui sera long mais vertueux pour notre fédération. Il met en effet en jeu la détection, la formation et la montée en fonction de militants qui composeront demain les équipes animatrices des structures de la fédération.

Tout ce travail vous sera présenté plus largement dans les colonnes de nos parutions, mais d'ores et déjà, nous sommes en marche pour relever, avec vous, les défis qui nous attendent !

Fabian Tosolini
Responsable communication FGTE-CFDT

19 septembre, journée du transport public

Cette journée du transport public vise à faire découvrir à tous les atouts des transports publics.

Pour la **FGTE-CFDT**, cette 6^{ème} édition doit être mise à profit afin d'amener une réflexion sur le rôle à jouer dans les années à venir de l'ensemble des métiers des transports publics.

L'utilisation d'un bien ou d'un service est non rivale et non exclusive que ce bien est public. Celui-ci n'est pas divisible et son coût n'est pas imputable à une seule personne. Le bien public doit donc bénéficier de financements pérennes et être absent de tout conflit d'intérêt. La **FGTE-CFDT** revendique au niveau européen, l'inscription des services publics dans les traités afin d'être partie intégrante du modèle social. La **FGTE-CFDT** revendique aussi que les services publics restent les garants de la solidarité et de l'expression démocratique.

Il nous faut réfléchir sur la relation transport / accès à l'emploi / accès au logement !

La concentration de production industrielle ou d'activités des entreprises, obligent les personnels à de forts déplacements domicile travail. Les transports publics ne desservent pas toujours les lieux de production ou sont complexes de par leur maillage et horaires. Un véhicule personnel est souvent obligatoire, soit pour accéder aux transports publics ou bien pour se rendre sur les lieux de travail quand il n'y a pas d'autres

possibilités acceptables. Cet état de fait à pour conséquence que pour les plus démunis ces difficultés leur interdisent certains emplois.

Le cas des personnes handicapées doit être approfondi !

L'accès à l'emploi des personnes handicapées est aussi un vrai parcours du combattant. Que ce soit les aménagements de postes de travail ou des moyens de transports, ils sont la plupart du temps insuffisants ou inadaptés voire inexistant. La **FGTE-CFDT** revendique que chaque entreprise inclue des dispositions particulières de covoiturage pour favoriser les déplacements professionnels des personnes handicapées.

Réfléchir à la ville de demain !

De plus en plus, la population vit dans les zones urbaines et la question de la mobilité dans ces villes et agglomérations se pose de façon prégnante. **FGTE-CFDT** revendique pour aller vers la ville durable de demain de renforcer les modes de transport en ville notamment des transports en commun afin d'y développer des transports de qualité y compris en périphérie. Pour la **FGTE-CFDT**, la politique gouvernementale à venir doit permettre aux transports d'être une composante essentielle de cohésion sociale.

Communiqué de presse
du 18/09/2012



classement DJSI

Réaction CFDT Transports suite à la parution du classement DJSI.

Le Dow Jones Sustainability index (DJSI), principal indice international évaluant les sociétés sur leurs performances en termes de développement durable, classe pour la huitième année consécutive, AIR France-KLM leader du transport aérien pour l'année 2012.

La Fédération Générale des Transports et de l'Equipement CFDT et la CFDT groupe Air France prennent acte de ces performances et de l'engagement d'Air France dans le domaine du développement durable sous ses aspects environnementaux.

Pour autant, la Compagnie ne doit pas faire le choix d'investir le champ de la responsabilité



sociale qu'à des fins de communication et de marketing.

En effet, les difficultés rencontrées aujourd'hui notamment sur la plateforme de Charles de Gaulle

attestent au contraire que cette responsabilité sociale n'est pas une priorité de la Compagnie.

C'est pourquoi, la **FGTE-CFDT** et la **CFDT Air France** attendent des signes tangibles d'un engagement à la même hauteur sur le volet RSE, notamment en relation avec ses entreprises sous-traitantes.

Communiqué de presse
du 18/09/2012

Au sommaire

- ✓ Edito ✓
- ✓ 19 Septembre, journée du transport public
- ✓ Classement DJSI ✓ Réaction CFDT Transports
- ✓ En bref ✓ Sécurisation de l'emploi
✓ Logement : les premières mesures positives
- ✓ Droit de grève à la RATP ✓ Une réponse syndicale commune
- ✓ Campagne internationale ✓ Non à la répression anti-syndicale au Maroc
- ✓ Semaine d'action internationale - 7/13 octobre 2012
- ✓ Ferroviaire ✓ La FGTE-CFDT pour une filière industrielle ferroviaire forte
- ✓ Transports de fonds ✓ Communiqué : nouveau décret sécuritaire transports de fonds, à quand sa parution ?
- ✓ Carrières longues ✓ Qui peut en bénéficier ?
- ✓ Absentéisme ✓ Réaction de la FGTE-CFDT à la publication des résultats du baromètre 2011
- ✓ Droit de grève ✓ Loi Diard, une loi contre productive qui porte atteinte au droit de grève



En bref

Sécurisation de l'emploi :
Faire de l'emploi de qualité une réalité pour tous

Le document d'orientation de la négociation sur la sécurisation de l'emploi transmis aujourd'hui reprend l'essentiel des préoccupations de la CFDT, dont les objectifs prioritaires sont le maintien et le développement l'emploi de qualité et la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Les thèmes principaux contenus dans le document sont pertinents pour une véritable négociation relevant du défi de l'emploi. Dans ces discussions, la CFDT portera notamment les objectifs et propositions suivants :

- * **La lutte contre l'emploi précaire.**
La CFDT proposera des dispositifs pour limiter les contrats courts et les temps partiels imposés. L'enjeu est de réduire la précarité par l'encadrement des contrats autres que le CDI et de responsabiliser les employeurs, via une cotisation assurance chômage plus importante sur les contrats courts.
 - * **L'anticipation des mutations économiques pour développer et maintenir l'emploi.**
La CFDT proposera un rôle accru des instances représentatives du personnel dans de véritables démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, afin d'accompagner et de former les salariés concernés par les mutations économiques. La CFDT souhaite que l'activation du chômage partiel soit plus forte. Elle demandera aussi que les accords collectifs temporaires pour le maintien de l'emploi et de l'activité soient clairement encadrés.
 - * **Le développement de mesures favorisant l'évolution professionnelle des salariés.**
La CFDT souhaite une meilleure reconnaissance des compétences, la prise en compte de l'expérience et un accès facilité pour tous à une formation professionnelle de qualité. Elle demande aussi l'instauration de droits rechargeables à l'assurance chômage. La généralisation de la complémentaire santé est également un objectif de la CFDT.
- Les enjeux de cette négociation sont cruciaux. La CFDT entend s'y investir pleinement pour que l'accès à l'emploi de qualité devienne une réalité pour tous les salariés.

Déclaration de Laurent Berger, secrétaire général adjoint de la CFDT ■

Logement :
des premières mesures positives

Encadrement des loyers, cession du foncier public aux collectivités territoriales et aux bailleurs sociaux pour construire du logement social et le renforcement de la loi Solidarité rénovation urbaine (SRU) s'inscrivent dans la droite ligne des revendications formulées par la CFDT pendant l'élection présidentielle.

La CFDT approuve la mise à disposition des terrains publics qui permettront à terme aux salariés modestes de pouvoir se loger ou d'accéder à la propriété.

Concernant les dispositions relatives au renforcement des obligations de production de logements sociaux, la CFDT est satisfaite du relèvement du taux de 20 % à 25 % sur les territoires les plus tendus. Elle approuve également les sanctions pour les communes qui ne respectent pas la loi.

Au total, la CFDT salue les propositions du gouvernement. Ces dispositions devraient contribuer à lutter contre la crise du logement et permettre aux salariés de pouvoir se loger plus facilement.

Déclaration de Marie-Andrée Séguin, secrétaire nationale de la CFDT ■



Fonctionnement

Offres et services

Depuis plus de 30 ans, la Macif est partenaire des comités d'entreprise.

Notre longue expérience au sein de l'économie sociale nous a permis d'identifier vos besoins spécifiques et de développer une protection parfaitement adaptée.

La Macif est l'assureur privilégié des CE en France !



Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en Points d'accueil ou sur www.macif.fr

Macif - Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.

Droit de grève à la RATP : une réponse syndicale commune

Les syndicats CGT, UNSA, SUD, CFDT et FO de la RATP s'opposent avec la plus grande force et la plus grande détermination à l'instauration de nouvelles mesures qui, sous couvert d'encadrer le droit de grève, n'ont qu'un objectif : rendre impraticable un droit constitutionnel !

En passant outre la demande commune de nos syndicats de suspendre le processus de modification réglementaire interne à l'entreprise concernant les nouvelles modalités de participation à la grève et sans même attendre de réponse du nouveau gouvernement interpellé sur le sujet (la réponse se fait attendre...), la Direction de la RATP met en place une procédure qui soumet l'usage du droit de grève à un imbroglio de procédures rendant inutilisable et l'enferme dans une logique purement répressive.

Une des nouvelles dispositions vise à ce que les agents grévistes déclarent dorénavant leur reprise du travail et ce, au moins 24 heures à l'avance... C'est stupide !

En effet, comment expliquer aux usagers, au STIF, etc... qu'un gréviste qui décide de reprendre son travail, par exemple le mardi à 10 h, ne pourra en réalité le reprendre que 24 heures plus tard, soit le mercredi à 10 h ?...

Au souhait du précédent gouvernement et de la précédente majorité parlementaire de remettre



en cause, une nouvelle fois, le droit de grève, vient s'ajouter l'ineptie d'un dispositif qui paralyse non seulement les salariés mais aussi et surtout les usagers et le service public.

A l'époque dans l'opposition, nous demandons au gouvernement actuel et à la majorité parlementaire de revenir sur cette mesure dont l'inefficacité n'a d'égalé que la volonté politique de bâillonner l'expression du mécontentement des salariés !

Le hasard n'existe pas ...

A l'heure où la Direction de la RATP accélère les réformes qui déstructurent l'entreprise, le service rendu aux usagers et noircit l'avenir des agents, par la mise en place très réactive de cette nouvelle disposition, elle entend ainsi tenter d'étouffer toutes contestations !

Pour nos organisations syndicales, la meilleure manière d'éviter un conflit social, une grève, c'est avant tout de veiller à la qualité du dialogue social et surtout répondre aux revendications des salariés.

Les syndicats CGT, UNSA, SUD, CFDT et FO de la RATP, le 10/09/2012 ■

Campagne internationale

Non à la répression anti-syndicale au Maroc : libérez Saïd

Plus de deux mois après avoir été arrêté pour des accusations infondées, notamment celle d'avoir mis en péril la sûreté nationale, le syndicaliste marocain Saïd El Hairech est toujours incarcéré.

Saïd est le Secrétaire général du Syndicat national des travailleurs des ports du Maroc, membre de l'Union Marocaine du Travail (UMT). Il est aussi le Président du Comité du Monde arabe de l'ITF et, surtout, un syndicaliste militant et dévoué.

Nous pensons que son incarcération est directement liée à plusieurs dossiers syndicaux importants au Maroc ; Saïd a en effet aidé à

défendre les droits des gens de mer marocains abandonnés après la faillite de la société de ferries Comarit-Comanav, et a aussi été étroitement associé à la conclusion, en novembre, d'une convention collective pour les dockers du terminal Eurogate à Tanger.

Nous avons besoin de votre soutien pour montrer au gouvernement marocain que le maintien en détention de Saïd est une injustice et équivaut à une violation des droits syndicaux.

Pour agir, avec l'ITF, rendez-vous sur le site : <http://www.itfglobal.org/campaigns/free-said.cfm> ■

Semaine d'action internationale 7-13 octobre 2012



La riposte des travailleurs des transports Organisons-nous mondialement !

Chères amies, chers amis,

Du 7 au 13 octobre 2012, les syndicats et leurs membres organiseront diverses activités sous le slogan « La riposte des travailleurs des transports – Organisons-nous mondialement ! ».

La Semaine d'action 2012 s'inscrit dans la continuité des précédentes éditions. Depuis le lancement de cette campagne en 1997, plus d'un million d'affiliés des cinq continents ont d'une manière ou d'une autre contribué à sa réussite.

Tous les syndicats des transports routiers sont invités à participer à la semaine d'action. Nous ciblons tous les travailleurs des transports routiers, y compris ceux du transport de passagers et de fret, mobiles comme non mobiles. La semaine d'action est également l'occasion pour les syndicats des transports routiers de rencontrer des syndicats d'autres horizons – depuis 2003 en effet, la Section des dockers de l'ITF et ses affiliés soutiennent activement la campagne. Et cette année, les membres de la Section des cheminots de l'ITF sont également invités à participer aux manifestations.

La semaine d'action internationale de l'ITF approche à grands pas ! Êtes-vous prêts ?

Consultez le site de la Semaine d'action pour télécharger les matériels de campagne, notamment les affiches, les lignes directrices et les dépliants. Visionnez le film de l'ITF sur la campagne.

Désignez votre personne de contact pour la Semaine d'action par courrier électronique : inlandtransport@itf.org.uk

Quelques dates à retenir durant cette Semaine d'action :

- 7 octobre – Journée mondiale pour le travail décent
- 9 octobre – Journée pour les personnels des taxis
- 11 octobre – Journée de solidarité

Nous contacterons les syndicats séparément en temps utile pour fournir des informations supplémentaires sur ces dates importantes, avec des explications sur les manières dont ils peuvent participer à cette Semaine d'action.

Solidairement vôtre, Mac Urata - Secrétaire des Sections des transports internes ■



Ferroviaire

La FGTE-CFDT pour une filière industrielle ferroviaire forte

L'annonce de 168 suppressions d'emplois au sein de l'entreprise Lohr est un coup rude porté à la construction de la filière industrielle « ferroviaire ». Cette annonce tombe à la veille d'une conférence environnementale qui devra permettre à la CFDT de faire valoir ses revendications en termes de transition écologique et de transition des parcours professionnels pour préserver et créer des emplois.

Que ce soit chez Lohr ou même à la SNCF, la maintenance ferroviaire est un maillon indispensable de l'innovation et du développement de techniques nouvelles pour réussir le report modal et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pour la FGTE-CFDT, la construction d'une filière industrielle ferroviaire forte sera la garantie d'un maintien en compétences de salariés hautement qualifiés reconnus dans le monde entier.

En 2012, la statistique industrielle estime à 347 000 le nombre d'emplois directs dans l'industrie de construction des matériels de transport en France, pour un chiffre d'affaires de 135,7 Mds € et représente le deuxième secteur industriel de France.

Communiqué de la FGTE-CFDT Paris, le 6 septembre 2012 ■

Transports de fonds

Nouveau décret sécuritaire transports de fonds : à quand sa parution ? (communiqué de presse du 13/09/2012).

Depuis plusieurs semaines, malgré les promesses du Ministre de l'Intérieur et de son Directeur de Cabinet, la FGTE-CFDT est toujours en attente de la parution du fameux décret sécuritaire. Lors de notre dernière rencontre avec le Directeur de Cabinet du ministre de l'Intérieur, celui-ci avait pris l'engagement de le faire paraître en juillet. Or, à ce jour NADA ! La FGTE-CFDT s'interroge :
- des modifications sont-elles en cours qui empêcheraient la parution prochaine de ce décret ?
- des pressions diverses sont-elles intervenues pour retarder à minima ce dernier ?

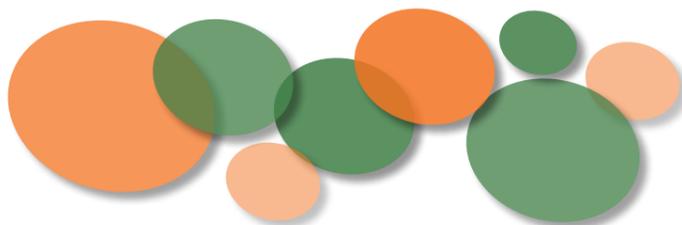
Pour la FGTE-CFDT, le Ministre de l'Intérieur doit réagir et tenir enfin sa promesse car notre patience a des limites ! ■



Carrières longues : Qui peut en bénéficier ?

Le décret "carrières longues" a été publié au Journal officiel du 3 juillet 2012. Il acte le droit à la retraite anticipée à 60 ans pour les salariés ayant commencé à travailler avant 20 ans et ayant cotisé suffisamment longtemps.

Retrouvez en tableau les nouvelles règles de départ anticipé à la retraite.



Condition d'âge de début d'activité ¹	Condition de durée cotisée ^{2,3}	Âge minimal de départ anticipé
14 ou 15 ans 5 trimestres validés à la fin de l'année civile des 16 ans	43 années cotisées Ajouter 1 trimestre pour les salariés nés en 1953 ou 1954 et 2 trimestres pour les salariés nés en 1955 ⁴	56 ans jusqu'à la génération 1954 56 ans et 4 mois pour la génération 1955 56 ans et 8 mois pour la génération 1956 57 ans pour la génération 1957 57 ans et 4 mois pour la génération 1958 57 ans et 8 mois pour la génération 1959 58 ans à partir de la génération 1960
14 ou 15 ans 5 trimestres validés à la fin de l'année civile des 16 ans	42 années cotisées Ajouter 1 trimestre pour les salariés nés en 1953 ou 1954 et 2 trimestres pour les salariés nés en 1954 ⁴	58 ans et 4 mois pour la génération 1953 58 ans et 8 mois pour la génération 1954 59 ans pour la génération 1955 59 ans et 4 mois pour la génération 1956
16 ans 5 trimestres validés à la fin de l'année civile des 17 ans	41 années cotisées Ajouter 1 trimestre pour les salariés nés en 1953 ou 1954 et 2 trimestres pour les salariés nés en 1955 ⁴	59 ans et 4 mois pour la génération 1952 59 ans et 8 mois pour la génération 1953
14 à 17 ans 5 trimestres validés à la fin de l'année civile des 20 ans	41 années cotisées Ajouter 1 trimestre pour les salariés nés en 1953 ou 1954 et 2 trimestres pour les salariés nés en 1955 ⁴	60 ans
18 ans 5 trimestres validés à la fin de l'année civile des 20 ans	41 années cotisées Ajouter 1 trimestre pour les salariés nés en 1953 ou 1954 et 2 trimestres pour les salariés nés en 1955 ⁴	60 ans
19 ans 5 trimestres validés à la fin de l'année civile des 20 ans	41 années cotisées Ajouter 1 trimestre pour les salariés nés en 1953 ou 1954 et 2 trimestres pour les salariés nés en 1955 ⁴	60 ans

1. Pour les salariés nés au quatrième trimestre, la condition d'âge de début d'activité se traduit par la validation de quatre trimestres à la fin de l'année civile qui suit l'année de début d'activité.
 2. Les périodes considérées comme cotisées sont les périodes d'activité professionnelle et de formation, les trimestres validés au titre du service national (dans la limite de quatre), de la maladie, de la maternité, d'un accident du travail (dans la limite de quatre), de la maternité uniquement (dans la limite de deux), du chômage (dans la limite de deux).
 3. Les salariés qui remplissent la condition de durée cotisée entre 60 et 62 ans entrent dans le dispositif. Une fois les critères début d'activité et durée cotisée réunis, ils peuvent faire valoir leur droit à départ anticipé entre 60 et 62 ans.
 4. La condition de durée cotisée sera définie par décret en 2012 pour la génération 1956 et en 2013 pour la génération 1957.

Absentéisme

Réaction de la FGTE-CFDT à la publication des résultats du baromètre 2011 de l'absentéisme. (Communiqué de presse n° 06-2012 du 5 Septembre 2012).

Le baromètre diffusé par Alma Consulting Group montre une augmentation du taux d'absentéisme dans le secteur des transports de 0,52%. Avec un taux de 5,13% soit 17,8 jours par an et par salarié, soit la plus forte progression, le secteur des transports est le deuxième secteur le plus touché par l'absentéisme dans ses entreprises. Enfin le coût moyen de maintien de salaire par journée d'absence en 2011 pour le secteur (soit 19 euros) est bien inférieur à la moyenne nationale.

Pour la FGTE-CFDT, ces chiffres montrent que les premiers pas vers la reconnaissance de la pénibilité devront faire progresser la mise en œuvre de tous types de préventions, afin d'éviter au maximum l'usure par le travail et donc réduire l'absentéisme au travail. La continuité ou la mise en place d'un système de départ anticipé

avant 60 ans, pour ceux qui ont exercé un ou des métiers dits « pénibles », doivent être clairement mis en débat dans notre secteur.

Pour la FGTE-CFDT, la pénibilité touche l'ensemble des catégories de salariés dès leur entrée dans l'emploi. C'est pourquoi, la négociation d'accords sur la prévention et la réparation de la pénibilité doit être rendue obligatoire dans toutes les entreprises à travers la négociation des accords de branche.

De plus, pour la FGTE-CFDT, la question de l'emploi des seniors reste entière. Au travers de la pénibilité, c'est la population de travailleurs dite sénior qu'il faut préserver par l'adaptation des postes de travail, la formation et le tutorat afin de préserver des emplois ainsi que la santé des salariés.



Droit de grève

Loi Diard, une loi contre productive qui porte atteinte au droit de grève. (Communiqué de presse n° 06-2012 du 18 Septembre 2012).



La réflexion menée par le gouvernement sur l'abrogation de la loi dite « Diard » répond aux attentes de la FGTE-CFDT. Lors de sa rencontre avec le ministre Cuvillier au mois de Juillet, la FGTE-CFDT avait démontré les incohérences et aberration de cette loi.

Cette loi avait pour but premier d'étendre au transport aérien les dispositions de la loi de 21 août 2007 sur la continuité du service public dans les transports de voyageurs. Or l'ensemble des secteurs du transport avait été subtilement touché par cette loi, notamment par l'obligation à chaque gréviste d'indiquer vingt-quatre heures à l'avance son jour de reprise.

Pour la FGTE-CFDT, cette loi est une atteinte au droit de grève.

Cette loi était inutile car en matière de transports aériens, il n'y a pas de service public. Cette loi

était contre productive, notamment dans le ferroviaire ou à la RATP, gelant toute négociation 24 heures avant le début d'un conflit.

La FGTE-CFDT considère que l'application de la loi du 21 août 2007 n'a pas amélioré le dialogue social notamment dans le secteur du ferroviaire. C'est pourquoi, pour la FGTE-CFDT, la réflexion gouvernementale doit s'élargir aux rôles de chaque composante qui fait le dialogue social dans le secteur du transport notamment par l'ouverture de négociation d'accords cadres conventionnels de prévention des conflits. Le déclenchement d'une grève est le constat d'un échec du dialogue social. C'est donc sur celui-ci qu'il faut agir.

La réflexion sur le dialogue social doit, pour la FGTE-CFDT, être source d'un renforcement des garanties d'informations aux usagers lors de périodes conflictuelles.